



Mission régionale d'autorité environnementale

BRETAGNE

**Information de la Mission régionale
d'autorité environnementale de BRETAGNE
sur l'élaboration du zonage d'assainissement
des eaux pluviales
de la commune de Saint-Agathon (22)**

n° MRAe 2018-005850

La MRAe Bretagne n'a pas pu étudier dans le délai de trois mois qui lui était imparti le dossier mentionné ci-dessus et reçu le 29/01/2018. En conséquence elle est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

La présente information sera :

- notifiée à la personne publique responsable ;
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou mis à la disposition du public ;
- mise en ligne sur le site Internet de la MRAe (www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Fait à Rennes, le 03 mai 2018

Pour la présidente de la MRAe de la région Bretagne et par délégation

Antoine PICHON